

011 ISSN (International Standard Serial Number)¹

Définition

Cette zone contient l'ISSN attribué par un Centre ISSN, tout ISSN attribué puis annulé, ainsi que des renseignements sur la disponibilité et/ou le prix. Elle correspond, pour les ressources continues, à la zone de l'identificateur de la ressource et des modalités d'acquisition de l'ISBD, bien que le titre clé figure dans la zone 530.

Occurrence

Facultative.

Répétable si la notice contient plusieurs titres de ressources continues, ou décrit plusieurs supports.

Indicateurs

Indicateur 1	Niveau d'intérêt
	Cet indicateur précise si la ressource continue est d'intérêt international ou national, ou au contraire local, selon les définitions du Manuel de l'ISSN. Pour de plus amples renseignements, s'adresser aux Centres ISSN.
	# Niveau non précisé / Ne s'applique pas
	0 Ressource continue d'intérêt international ou national
	1 Ressource continue d'intérêt local
Indicateur 2	blanc Non défini

Sous-zone(s)

\$a	Numéro (ISSN) Numéro attribué correctement et contenant le tiret entre le quatrième et le cinquième chiffre. Facultative. Non répétable.
\$b	Qualificatif Utilisé pour distinguer les ISSN si une notice en contient plusieurs. Non utilisé par le Centre international de l'ISSN. Facultative. Non répétable.
\$d	Disponibilité et/ou prix Le prix du document et tout commentaire sur sa disponibilité (EX 3, 6). Facultative. Répétable.
\$f	ISSN-L ou ISSN de liaison ISSN défini par le Réseau de l'ISSN pour relier des éditions sur des supports différents d'une même ressource continue (EX 10, 11). Facultative. Non répétable

¹ NdT : en français : **Numéro international normalisé des publications en série** ; l'ISSN est un numéro à huit chiffres qui identifie les ressources continues en tant que telles, y compris les publications en série ; il est défini par la norme ISO 3297:2007 – *Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)*, qui précise son domaine d'application.

\$g	ISSN-L annulé ISSN-L qui a été incorrectement attribué à une ressource continue (EX 12). Facultative. Répétable
\$y	ISSN annulé Tout ISSN qui a été annulé après avoir été correctement attribué par un Centre ISSN (EX 2). Facultative. Répétable.
\$z	ISSN ou ISSN-L erroné Tout ISSN ou ISSN-L incorrect autre que les numéros enregistrés en \$y. La plupart du temps, il s'agit d'une coquille typographique (EX 5). Facultative. Répétable.

Remarque(s) sur le contenu de la zone

L'ISSN est un numéro d'identification unique et univoque pour les ressources continues attribué conformément à la norme ISO 3297:2007 – *Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)*. Le système qui attribue l'ISSN est contrôlé par le Centre international de l'ISSN, situé à Paris. Les Centres nationaux attribuent des ISSN aux nouvelles ressources continues à l'intérieur de tranches de numéros que le Centre international de l'ISSN leur alloue. Ils renvoient ensuite l'information au Centre international de l'ISSN.

Structure du numéro

Un ISSN est formé de huit caractères numériques en chiffres arabes de 0 à 9, à l'exception du dernier caractère (ou caractère de contrôle) qui peut parfois être le chiffre romain X.

Puisque l'ISSN est utilisé dans le même contexte que des identifiants conçus pour d'autres usages, tels que le Numéro international normalisé du livre (ISBN) ou d'autres numéros d'identification, sa présentation doit permettre de le distinguer à l'affichage ou à l'impression. Par conséquent, un ISSN doit être précédé du préfixe « ISSN » suivi d'un espace, et apparaître en deux groupes de quatre chiffres séparés par un tiret comme dans l'exemple suivant : ISSN 1234-5679. Le caractère de contrôle apparaît toujours à l'extrême droite. Il est déterminé par un calcul utilisant le module 11 avec les facteurs de pondération 8 à 2 et en prenant X au lieu de 10 quand 10 est le caractère de contrôle. Le préfixe ISSN n'est pas inclus dans la zone 011 d'une notice UNIMARC, mais le tiret doit l'être. Pour l'explication détaillée de l'ISSN et le calcul du caractère de contrôle, se reporter à la norme ISO 3297.

Ponctuation

Un ISSN ou un ISSN-L, qu'il soit valide ou annulé, doit toujours avoir un tiret entre le quatrième et le cinquième chiffre. Aucun autre signe de ponctuation ne doit être présent. La ponctuation relative aux sous-zones \$b et \$d est saisie dans ces sous-zones selon les règles de l'agence de catalogage.

ISSN-L ou ISSN de liaison

La fonction de cet ISSN est définie par la Norme internationale ISO 3297:2007 – *Numéro international normalisé des publications en série (ISSN)*. L'objectif de l'ISSN-L est de fournir un moyen de rassembler ou de regrouper les éditions sur des supports différents d'une même ressource : par exemple, les éditions imprimée et en ligne d'un périodique.

ISSN multiples

Tout ISSN attribué par erreur puis annulé figure dans la sous-zone \$y ; tout ISSN-L attribué par erreur puis annulé figure dans la sous-zone \$g. Les ISSN ou ISSN-L qui contiennent une coquille typographique figurent dans la sous-zone \$z. Ils figurent dans la même zone que l'ISSN correct.

Les agences qui rédigent des notices de ressources continues selon les règles du Centre international de l'ISSN auront toujours un seul ISSN correct dans la zone 011 de leurs notices. Celles qui suivent d'autres règles pourront avoir des notices contenant plusieurs ISSN corrects dans des zones 011 répétées.

Certaines agences bibliographiques utilisent l'ISSN comme numéro d'identification de la notice et le font figurer dans la zone 001. Dans ce cas, elles doivent également le saisir dans la zone 011.

Zone(s) connexe(s)

- 010 ISBN (International Standard Book Number)
Numéro dont la fonction est similaire à celle de l'ISSN, mais appliqué aux livres.
- 013 ISMN (International Standard Music Number)
Numéro dont la fonction est similaire à celle de l'ISBN, mais appliqué à la musique imprimée.
- 040 CODEN
Autre système d'identification des ressources continues.
- 225 Collection
L'ISSN d'une collection à laquelle appartient le document catalogué peut figurer dans la sous-zone \$x de la zone 225.
- 530 Titre clé
Le titre clé, qui fait partie de la zone de l'identificateur de la ressource et des modalités d'acquisition de l'ISBD figure dans la zone 530.
- 4XX Bloc des liens avec d'autres notices bibliographiques
Un ISSN attribué à une entité bibliographique de plus haut niveau (série) ou à une entité bibliographique de plus bas niveau (sous-série) qui est liée à la ressource continue cataloguée peut être saisi dans une zone 011 imbriquée dans la zone de lien appropriée du bloc 4XX, ou dans une sous-zone \$x si la technique de l'imbrication n'est pas utilisée.

Exemple(s)

- EX 1 ■ 011 ## \$a0003-9756
L'ISSN des « Archives européennes de sociologie » est : ISSN 0003-9756.
- EX 2 ■ 011 ## \$a0105-0064\$y0036-5646
On avait attribué le même ISSN (0036-5646) à « Scandinavian times » et à « Scandinavian times magazine ». Ce numéro a été annulé et un nouveau numéro a été attribué à chacune de ces publications. L'exemple ci-dessus donne le contenu de la zone 011 de la notice décrivant le « Scandinavian times ».
- EX 3 ■ 011 ## \$a0260-7743\$dFree to members of the federation only
La « Newsletter of the London Federation of Museums and Art Galleries » possède l'ISSN 0260-7743. Les détails sur les conditions de distribution sont mentionnés en \$d.
- EX 4 ■ 011 ## \$a0009-3947\$d£1.00\$d£13.25 yearly
Le prix du numéro et celui de l'abonnement annuel sont mentionnés sur le document.
- EX 5 ■ 011 ## \$a0263-3264\$z0226-7223\$z0068-2691
L'édition de 1984 du « Yearbook of European law » comporte deux ISSN erronés. L'ISSN correct et les deux ISSN erronés figurent dans la même zone 011.

- EX 6 ■ 011 ## \$d£2.95
Seul le prix de cette publication, « The Moomins annual », est mentionné en \$d.
- EX 7 ■ 011 0# \$a0011-1643
ISSN de la ressource continue « Croatica chemica acta », qui est d'intérêt international.
- EX 8 ■ 011 1# \$a1144-9853
ISSN de la ressource continue « Bulletin – Académie musicologique du Forez », qui est d'intérêt local.
- EX 9 ■ 011 1# \$a0884-402X
ISSN de la ressource continue « The racing report », qui est d'intérêt local.
- EX 10 ■ 011 0# \$a1819-1371\$f1819-1371
ISSN et ISSN-L de la ressource continue « Construction law international », qui est publiée en édition imprimée, sans aucune autre édition sur un autre support.
- EX 11 ■ Notice de la version imprimée
 011 0# \$a1818-5994\$f1818-5984
Notice de la version en ligne
 011 0# \$a1818-5940\$f1818-5984
ISSN et ISSN-L de la ressource continue « Social policy highlight », qui est publiée en deux éditions, imprimée et en ligne.
- EX 12 ■ (Exemples fictifs)
Notice de l'édition imprimée
 011 0# \$a1234-1231\$f1234-1231
Notice de l'édition en ligne
 011 0# \$a1560-1560\$f1234-1231\$g1560-1560
Les différentes éditions de la ressource ont été identifiées séparément pour chaque support sans que leur mise en relation ait été immédiate.